

**DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**  
**POUR LES PERSONNES MAJEURES**  
(ET LES MINEURS EMANCIPÉS)

**PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR  
AU DEPOT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITÉ.**

Documents à fournir

**Pré-demande à effectuer impérativement sur INTERNET <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>**

*Pour les personnes ne pouvant effectuer cette démarche eux-mêmes :*

\* *Extérieurs Auxonne : vous rapprocher de votre mairie.*

\* *Auxonnais : vous rapprocher du SATI 21 (à l'étage de la Mairie).*

Deux photographies récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue sur fond clair, neutre et uni, **non découpées** (ne rien inscrire au dos).

Un justificatif de domicile **récent** au nom du demandeur (**original reçu ou impression Internet**) : *facture d'énergie ou d'eau (échancier accepté), téléphone moins de 3 mois, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance habitation...*

Carte d'identité.

Copie intégrale de l'acte de naissance (**original**) de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance.

*Uniquement : si vous ne possédez pas de CNI plastifiée et de passeport biométrique,  
ou si vous ne connaissez pas l'état civil précis de vos parents  
ou si vous n'êtes pas certain de tous vos prénoms  
ou en cas de modification d'état civil.*

Document avec photographie (**original**) : permis de conduire, passeport, carte vitale, carte de transport, carte professionnelle, carte association.

*Uniquement : si vous ne possédez pas de CNI plastifiée.*

<i>EN CAS DE VOL</i>	Déclaration de vol ( <b>original</b> ) délivrée par la Gendarmerie 25 € en timbres fiscaux (achat Internet, bureau de tabac ou Trésor Public).
<i>EN CAS DE PERTE</i>	Déclaration de perte à effectuer en mairie au dépôt du dossier. 25 € en timbres fiscaux (achat Internet, bureau de tabac ou Trésor Public).
<i>PERSONNE HEBERGEE</i>	Attestation datée et signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite à cette adresse <u>depuis plus de trois mois.</u> Facture au nom de l'hébergeant, ( <b>original</b> ) et récente. Pièce d'identité au nom de l'hébergeant ( <b>original</b> ).
<i>NATIONALITE</i>	Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation ou déclaration de nationalité en original (si votre acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité)
<i>PERSONNE SOUS CURATELLE</i>	Décision de justice (jugement) en original et dans sa globalité

<i>PERSONNE SOUS TUTELLE</i>	La demande doit être présentée <u>par le tuteur</u> qui doit justifier de sa qualité (décision de justice le désignant comme tuteur et pièce d'identité)
<i>FEMME DIVORCEE</i>	Jugement de divorce en original et dans sa globalité si vous souhaitez continuer à porter le nom d'épouse en nom d'usage <b>OU</b> attestation de l'ex-conjoint (légalisée par sa mairie de domicile) + photocopie de sa carte nationale d'identité, certifiée par sa mairie.
<i>FEMME VEUVE</i>	Acte de décès de l'époux.
<i>AJOUT NOM ÉPOUSE</i>	Acte de mariage moins de 3 mois ou acte naissance moins de 3 mois.

**PRENDRE RENDEZ VOUS POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER**  
**03 80 60 44 60**